

Garde d'enfant et droits paternels

Par Sandrine, le 21/09/2008 à 12:38

bonjour,

le père de mon fils clément 10 ans est parti il y a plus de 3 ans et depuis 1 mois il n'a pas vu son fils, refuse de s'en occuper de le prendre et il ne me donne plus d'argent pour m'aider depuis au moins 4 mois

son fils est très perturbé et devient agressif et ne pardonne pas certaines choses à son père, comment faire pour que son père agisse vraiment comme un papa et sinon s'il refuse puis-je le déchoir de ses droits parternels ?

il ne s'occupe pas non plus de sa scolarité..... enfin de rien du tout

merci de votre réponse

Par domi, le 21/09/2008 à 12:57

bonjour,

Si vous avez divorcé, votre ex est tenu de respecter le jugement de divorce! Si vous n'étiez pas mariés, il vous appartient de saisir le JAF pour demander une pension alimentaire et définir droit de garde et droit de visite et d'hébergement. Domi

Par JamesEraser, le 21/09/2008 à 14:13

Votre question supplémentaire [citation]Suite de ma 1ere question mon fils et son père [/citation]

re-bonjour

je n'ai pas précisé au sujet de mon fils clément et de son père, nous ne sommes pas passé au tribunal, c'était un accord amiable entre nous, il ne le respectait pas toujours, c'est à dire qu'il prenait son fils plus ou moins régulièrement et pareil pour la pension alimentaire donc je n'ai aucun recours juridique vu qu'il n'y a eu aucun jugement

merci de votre réponse

Par domi, le 21/09/2008 à 15:04

Vous pouvez donc contacter le JAF qui prendra les dispositions nécessaires .Domi merci de répondre en cliquant sur "répondre" afin que l'on puisse suivre vos messages .